



## **Appel à projets AMIES / Insmi : Détection – de la recherche mathématique à la valorisation socio-économique.**

AMIES et l'Insmi appellent à déposer des projets « Détection – de la recherche mathématique à la valorisation socio-économique » afin d'identifier les potentiels de valorisation socio-économique des laboratoires de l'Insmi. Il s'agit d'un programme de détection de résultats pouvant par la suite entrer dans un programme de pré-maturation avec comme objectif final :

- le dépôt de brevet ou de licence,
- la création d'entreprise,
- le transfert effectif dans une entreprise (via un nouveau produit par exemple).

Il s'agit d'un appel au fil de l'eau, les demandes seront étudiées par le bureau d'AMIES et l'INSMI. Le bureau d'AMIES se réunit une fois par mois, les réponses sont données dans la foulée.

### **Objectifs de l'appel.**

La pré-maturation fait passer du stade *achevé académiquement* à un stade *qui pourrait déboucher sur un produit à vendre dans le milieu socio-économique*, par exemple avec la création d'un prototype. La maturation permet de passer à l'échelle et de réaliser effectivement le projet (dépôt de brevet / licence, création d'entreprise, mise sur le marché d'un nouveau produit ...). Le présent appel de détection se situe donc en amont de la pré-maturation et peut concerner, de manière non exhaustive :

- une preuve de concept de l'application d'un algorithme / d'une technique mathématique à un cas concret,
- la mise en œuvre d'un algorithme / d'une technique mathématique sur des données réelles ou dans un contexte réel,
- la récolte et l'exploitation de données industrielles par une méthode innovante.

L'objectif de ce financement est de permettre aux chercheuses et chercheurs de renforcer les résultats scientifiques préliminaires et/ou d'apporter des réponses sur les perspectives (marché, usages ou réglementaires).

### **Thèmes :**

Les projets peuvent concerner sans exclusive tous les domaines des mathématiques. Cependant, une attention particulière sera portée aux thématiques : santé digitale, information quantique, cybersécurité, bâtiments connectés, transition énergétique et développement durable, internet des objets.

### **Modalités et procédure.**

Les projets soumis doivent clairement identifier la thématique visée, les outils et techniques mathématiques établies sous-jacentes au projet, les perspectives en termes d'innovation et de valorisation socio-économique. Il est attendu un calendrier prévisionnel des objectifs de pré-maturation et des perspectives de pré-maturation envisagées, par exemple et préférentiellement via le programme de pré-maturation du CNRS.

La ou le responsable du projet doit être membre d'une UMR (Unité Mixte de Recherche) ou d'une FR (Fédération de Recherche) du CNRS, relevant principalement de l'INSMI. L'accord du directeur ou de la directrice de cette unité ou fédération est requis.

Le niveau de financement de chaque projet est plafonné à 15 000€, les crédits alloués peuvent être utilisés pour :

- des indemnités de stages,
- des frais de fonctionnement et missions,
- l'achat / l'accès à des bases de données,
- le co-financement d'un événement innovant permettant de tester de façon concentrée le projet (type hackathon ou design thinking),
- le financement d'une expertise ponctuelle indispensable au projet (y compris étude du potentiel de valorisation).

Les achats de matériels ne sont pas éligibles sauf pour des matériels spécifiques complètement dédiés au projet, par exemple l'achat ou la location de moyens de calculs spécifiques.

Les crédits alloués seront versés à la structure de rattachement de la personne responsable du projet ; cette dernière s'engage à fournir un rapport scientifique et financier au terme du projet en donnant les perspectives de pré-maturation à l'issue du projet.

Les dossiers sont à déposer via le formulaire <https://www.agence-maths-entreprises.fr/public/pages/forms/detection/new>.

Les demandes doivent comporter :

1. un descriptif du projet envisagé, précisant le potentiel d'innovation et de valorisation, environ 2 pages,
2. un budget détaillé,
3. l'accord du directeur ou de la directrice de l'unité de rattachement.

Pour tout complément d'information, écrire à [detection@agence-maths-entreprises.fr](mailto:detection@agence-maths-entreprises.fr) ou contacter la/le facilitatrice/facilitateur AMIES local-e (voir <https://www.agence-maths-entreprises.fr/public/pages/presentation/contact.html#les-facilitateurs>).